

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC LE PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIERE DE ROCHES MASSIVES AU LIEU-DIT « SERT DU BOIS »

---

### OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du maire en date du 19 mars 2021, une enquête publique sera ouverte sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Solignac-sur-Loire avec le projet d'extension de la carrière de roches massives au lieu-dit « Sert du Bois ».

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est la commune de Solignac-sur-Loire représentée par son maire, Monsieur Olivier TEYSSIER dont le siège administratif est situé à : Mairie de Solignac-sur-Loire, Place du Marchédial, 43370 Solignac-sur-Loire.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, et suivant l'avis du commissaire-enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Yves CHAVENT, Avocat honoraire, en qualité de commissaire-enquêteur.

### DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera en mairie de Solignac-sur-Loire **du lundi 12 avril 2021 inclus, à 9 heures, au vendredi 14 mai 2021 inclus, à 17 heures**, soit pendant 33 jours.

### PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie de Solignac-sur-Loire, aux dates et heures suivantes :

- Le 12 avril 2021 de 14h00 à 17h00,
- Le 20 avril 2021 de 09h00 à 12h00,
- Le 29 avril 2021 de 09h00 à 12h00,
- Le 14 mai 2021 de 14h00 à 17h00.

### CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet [www.solignac-sur-loire.fr](http://www.solignac-sur-loire.fr) et en mairie de Solignac-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- La note de présentation de la Déclaration de Projet, comprenant notamment l'évaluation environnementale du projet, et ses annexes ;
- Le plan de zonage et le règlement écrit du PLU modifié par la procédure de déclaration de projet ;
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées ;
- L'avis de l'autorité environnementale ;
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

### OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- Consignées par écrit sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie de Solignac-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture
- Adressées par courrier postal à Monsieur CHAVENT commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Solignac-sur-Loire, Place du Marchédial, 43370 Solignac-sur-Loire
- Formulées par courriel à l'adresse électronique suivante : [mairie.solignacsurloire@orange.fr](mailto:mairie.solignacsurloire@orange.fr)
- Formulées lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès leur réception, à la mairie de Solignac-sur-Loire et sur son site internet à l'adresse [www.solignac-sur-loire.fr](http://www.solignac-sur-loire.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire,  
**Olivier TEYSSIER.**